

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL

12 OCTOBRE 2022

Le 12 octobre 2022 à 17 heures 45, le comité syndical de l'Établissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 6 octobre 2022 par Madame Laurence THERY, Présidente à Saint-Marcellin

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	24
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	7 827.07

Secrétaire de séance : Madame Aurélie COHENDET

Titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET, Dominique ESCARON quitte le conseil syndical à 19 h 23 (et ne prend pas part au vote)

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Bruno CATTIN, Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté : Joël GULLON, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Martial SIMONDANT quitte le conseil syndical à 19 h 23 (et ne prend pas part au vote)

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Jean-François CLAPPAZ, Laurence THERY

Communauté de Communes du Trièves : Aurélie COHENDET, Béatrice VIAL

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Albert BUISSON, Jean-Claude DARLET

Communauté de communes Bièvre Est : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

Personnes ayant donné pouvoir :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre BEJJAJI donne pouvoir à Florent CHOLAT, Franck FLEURY donne pouvoir à Philippe CARDIN, Vincent FRISTOT donne pouvoir à Florent CHOLAT, Laurent THOVISTE donne pouvoir à Philippe CARDIN

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN donne pouvoir à Laurence THERY, Olivier SALVETTI donne pouvoir à Jean-François CLAPPAZ

Communauté de Communes du Trièves : Claude DIDIER donne pouvoir à Aurélie COHENDET

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Gilbert CHAMPON donne pouvoir à Albert BUISSON

Absents :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre LABRIET, Nicolas PINEL

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anne GERIN, Anthony MOREAU

OBJET : Convention de partenariat entre l'EP SCoT de la grande région de Grenoble et Grenoble INP-Ense3, de l'Université Grenoble Alpes (UGA)

COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2022**DELIBERATION N° 22-X-II****OBJET : Convention de partenariat entre l'EP SCoT de la grande région de Grenoble et Grenoble INP-Ense3, de l'Université Grenoble Alpes (UGA)**

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre d'un partenariat entre l'établissement public du SCoT de la Greg et l'école INP-Ense3, UGA, portée par l'Institut polytechnique de Grenoble, il est proposé une convention de partenariat, qui a pour objet de fixer un cadre et des actions communes ou concertées à mettre en œuvre durant sa durée, avec des engagements respectifs de chaque parti.

Pour ce qui est des engagements de Ense3 vis-à-vis de l'EP SCoT, il s'agit :

- de favoriser sa collaboration avec l'EP SCoT dans le domaine de la formation et la recherche par la mise à disposition d'étudiants dans des projet inscrits dans le cursus pédagogique des formations de l'école (projet étudiant fil rouge TEET sur des sujets intéressants les 2 parties), et l'invitation à participer à des conférences, instances ou réunions de pilotage des formations (participation du SCoT au Conseil d'Ecole et aux rencontres partenariales du Master spécialisé en transition énergétique et environnementale des territoires TEET),
- de donner au SCoT la possibilité de promouvoir son domaine d'activités auprès des étudiants (diffusion offres de stage de l'EP SCoT ou de ses partenaires tels les EPCI),
- d'accueillir certaines manifestations de l'EP SCoT (temps de restitution de la démarche TACCT le 19 octobre 2022 par exemple).

Pour ce qui est des engagements de l'EP SCoT vis-à-vis de Ense3, il s'agit :

- de s'impliquer dans le pilotage de l'école, la réflexion sur l'évolution de la formation et le cursus pédagogique (conseils d'orientation, mise en relation par l'EP SCoT avec des partenaires, ...),
- de promouvoir son secteur d'activités et ses métiers auprès des étudiant(e)s par la transmission d'offres de stage, présentation de ses métiers aux étudiants lors de la journée des ingénieurs, la proposition de projets dans les différents cursus (exemple : l'analyse des PCAET de la Greg par exemple, sur les sujets de l'énergie et de l'eau notamment, participation à la restitution de la démarche TACCT le 19 octobre 2022 ...).

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Le programme d'actions est établi en annexe de la convention pour 2022/2023. Pour les années suivantes, elles seront détaillées et validées conjointement lors de réunion de suivi.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- autorise Laurence THERY, Présidente, à signer la convention pour le compte de l'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble.

Vote : à l'unanimité

Voix pour : 7 827.07

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Saint Marcellin, le 12 octobre 2022



La Présidente,

Mme Laurence THERY